

Arrêté du 8 juin 2022
portant agrément d'un tapis pour le jeu de billard multicolore

NOR : INTD2216595A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 321-5 et R. 321-21 ;

Vu le décret n° 2017-913 du 9 mai 2017 relatif aux conditions de l'expérimentation des clubs de jeux à Paris et portant diverses dispositions relatives aux casinos, notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté du 2 février 2022 portant réglementation du jeu du billard multicolore, notamment son article 2 ;

Vu la demande formulée le 16 mai 2022 par la société Casino Advanced Technology (CAT), dont le siège social est situé 84, avenue du Président Wilson 93210 Saint-Denis-La Plaine, en vue d'obtenir l'agrément du tapis du jeu de billard multicolore ;

Vu l'avis du service central des courses et jeux de la direction centrale de la police judiciaire en date du 30 mai 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Est agréé le modèle de tapis de jeu de billard multicolore présenté par la société Casino Advanced Technology (CAT).

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à la SFM CAT et sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juin 2022.

Pour le ministre et par délégation :
La chef du bureau des établissements de jeux,
C. Troupel